



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2022-369 quater**

Publié le 05 octobre 2022

SOMMAIRE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DES HAUTS-DE-FRANCE

Décision portant délégation aux agents de la DREAL Hauts-de-France – abroge et remplace la décision du 11 mai 2022

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Arrêté modificatif n°2 du 5 octobre 2022 portant modification des membres du conseil d'administration de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales du Nord-Pas-de-Calais

DÉCISION

portant délégation aux agents de la DREAL Hauts-de-France

Abroge et remplace la décision du 11 mai 2022

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 janvier 2019 nommant monsieur Laurent TAPADINHAS ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France

Vu l'arrêté du préfet du Nord du 19 juillet 2021 portant délégation de signature à monsieur Laurent TAPADINHAS, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France,

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France :

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies à l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord en date du 19 juillet 2021 à :

- madame Florence CLERMONT-BROUILLET, directrice adjointe
- monsieur Matthieu DEWAS, directeur adjoint

Monsieur Francis BOULANGER, secrétaire général

Madame Anne LANGUE, secrétaire générale adjointe

Monsieur Nicolas MASERAK, chef du service risques

Monsieur Marc MANCINI, adjoint au chef du services risques

Monsieur Xavier STREBELLE, adjoint au chef du service risques

Monsieur Marc GREVET, chef du service eau et nature

Monsieur Didier LHOMME, adjoint au chef de service eau et nature

Monsieur John BRUNEVALL, chef du service énergie, climat, logement aménagement du territoire

Madame Chantal ADJRIOU, cheffe du service information, développement durable et évaluation environnementale

Monsieur Frédéric CARLIER, chef du pôle promotion de la transition

Monsieur Lionel MIS, chef du service sécurité des transports et des véhicules

Monsieur Nicolas BOVE, adjoint au chef du service sécurité des transports et des véhicules

Madame Séverine FEBVRE, cheffe du service mobilité et infrastructures

Monsieur Nicolas LENOIR, adjoint à la cheffe du service mobilité et infrastructures

Monsieur Sébastien CARRÉ, chef d'UD de Lille

Monsieur Hakim CHERIGUI, adjoint au chef d'UD de Lille

Madame Isabelle LIBERKOWSKI, cheffe de l'unité départementale du Hainaut

Monsieur Medhy MELIN, adjoint à la cheffe de l'unité départementale du Hainaut

Monsieur Arnaud DEPUYDT, chef de l'unité départementale du Littoral
Monsieur Grégory LEFRANCOIS, adjoint au chef de l'unité départementale du Littoral
Monsieur Nicolas PACAULT, adjoint au chef de l'unité départementale du Littoral

Article 2

Délégation est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies par :

- l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 19 juillet 2021,
paragraphe I-1 (mines, carrières et terrils, eaux souterraines et minérales, espaces souterrains, explosifs)
à :

Monsieur BIADALA Christophe
Monsieur COURAPIED Laurent
Monsieur EMIEL Christophe
Monsieur DEBONNE Olivier
Madame MAUROUX Sarah
Monsieur SOUTIF Cédric
Madame ALEXANDRE Marie
Madame TAIN Caroline
Monsieur BOUCHIND'HOMME Philippe

- l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 19 juillet 2021,
paragraphe I-2 (environnement industriel) à :

Monsieur CHAUVEL Laurent
Monsieur SANTERRE Nicolas
Monsieur COURAPIED Laurent
Madame GABREAU Mathilde
Monsieur COLACCINO Sandro
Monsieur DEBONNE Olivier
Monsieur EMIEL Christophe
Madame KICHENARADJOU Amélie
Monsieur LEFRANCOIS Grégory
Monsieur VANDEWALLE Thomas
Monsieur PACAULT Nicolas
Madame TAIN Caroline
Monsieur DOURLIN Thomas
Monsieur LECLUSE Jean-Marie
Madame FREY Claire
Monsieur MELIN Medhy
Madame PEREZ Charlotte
Madame VIRETTE Hélène
Madame GILLE Christine
Monsieur MASSON Vincent

- l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 19 juillet 2021,
paragraphe I-3 (équipements sous pression) à :

Monsieur CHAUVEL Laurent
Monsieur CARON Philip
Monsieur FONTAINE Julien
Madame GABREAU Mathilde
Monsieur PACOT Guillaume
Monsieur PHILIPP Maxime
Monsieur HAMMER Benoit
Monsieur LARUE Quentin

- l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 19 juillet 2021,

paragraphes I-4 (production, transport et distribution d'énergie) à :

Monsieur PHILIPP Maxime
Monsieur CHAUVEL Laurent
Madame GABREAU Mathilde
Monsieur CARON Philip
Madame MASCARTE Virginie

- l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 19 juillet 2021,
Paragraphe II-1 (Protection de la nature et des paysages) à :

Monsieur BINCE Frédéric
Monsieur GONIDEC David

- l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 19 juillet 2021,
paragraphe III (Énergie) à :

Madame ASLANIAN Élisabeth
Monsieur BILLET Fabien
Monsieur FASQUEL Pascal
Monsieur PARADIS Fabien
Madame LENGLET Claire
Madame BERQUET Virginie

- l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 19 juillet 2021,
paragraphe IV-1 (véhicules) à :

Monsieur BRUNET Didier
Madame LIBERKOWSKI Isabelle
Monsieur MODRZEJEWSKI Frédéric
Madame FREY Claire
Monsieur LECLUSE Jean-Marie
Monsieur BOUSSARD David
Monsieur CARRÉ Sébastien
Madame MARX Florine
Monsieur DUPLAT Sébastien
Monsieur CARIN Grégory
Monsieur DAUCHEZ Jean-Bernard
Monsieur PERIN Franck
Monsieur DEVRED Bruno
Monsieur VANDEVOORDE Guillaume
Monsieur DUBRULLE Grégory
Monsieur MABUT Harry
Monsieur MARCHAL Eric
Monsieur OPIGEZ Pascal
Monsieur EL MOUDEN Hicham
Monsieur VATBLED Philippe
Madame LAMAND Stéphanie
Monsieur VUYLSTEKER Alexandre
Monsieur WILLEMART Marcel
Monsieur GIBAULT Aurélien
Monsieur LAHONDES Dominique
Madame ABOULAHCEN Malika
Monsieur HENRIQUES Francisco
Madame TONNEL Christine

- l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 19 juillet 2021,
paragraphe IV-2 (transports exceptionnels) à :

Madame AJARRAY-ALIOUCHE Louiza

- l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 19 juillet 2021,

paragraphe IV-3 (régulation et contrôle des entreprises de transports terrestres) à :

Madame CANLERS Elvire
Monsieur DE SAINT VAAST Pascal
Madame AJARRAY-ALIOUCHE Louiza

- l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 19 juillet 2021,
paragraphe V-1 (sécurité des transports publics guidés) à :

Madame FEBVRE Séverine
Monsieur LENOIR Nicolas
Monsieur FOLLEBOUT Luc

à l'exception des décisions suivantes :

- Suivi des dossiers et documents d'exploitation réglementaires :

- gestion des dossiers associés aux systèmes nouveaux, aux modifications substantielles des systèmes existants et aux réévaluations périodiques de la sécurité des systèmes (DDS, DPS, DAE, DS, DSR, DSA)
- décision d'autorisation de réalisation des tests et essais avant mise en exploitation, marche à blanc, essais à vide sur une ligne en exploitation
- décision d'approbation de dossiers et de mise en service de nouveaux équipements, dans le cadre de travaux sur une ligne dont l'exploitation est maintenue en parallèle
- gestion des documents d'exploitation et de leurs modifications (RE, RP, RSE, PIS)
- décision concernant la gestion des documents

- Suivi des systèmes en exploitation :

- gestion des événements affectant la sécurité :
- information de l'administration centrale (DGITM et CMVOA) et du BEA-TT en lien avec le STRMTG
- gestion des situations sensibles :
- imposition de mesures spécifiques d'analyse, de surveillance ou d'amélioration
- décision de mesures restrictives ou suspensives d'exploitation

- l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 19 juillet 2021
paragraphe V-2 (système de transport publics guidé à vocation historique ou touristique) à :

Madame FEBVRE Séverine
Monsieur LENOIR Nicolas
Monsieur FOLLEBOUT Luc

à l'exception des décisions suivantes :

- Suivi des dossiers et documents d'exploitation réglementaires :

- gestion des dossiers associés aux systèmes nouveaux, aux modifications substantielles des systèmes existants et aux réévaluations périodiques de la sécurité des systèmes (DDS, DPS, DAE, DS, DSR, DSA)
- décision d'autorisation de travaux, de réalisation de tests et essais, de mise en exploitation
- gestion des documents d'exploitation et de leurs modifications (RE, RP, RSE, PIS)
- décision concernant la gestion des documents

- Suivi des systèmes en exploitation :

- gestion des événements affectant la sécurité
- information de l'administration centrale (DGITM et CMVOA) et du BEA-TT en lien avec le STRMTG
- gestion des situations sensibles
- imposition de mesures spécifiques d'analyse, de surveillance ou d'amélioration
- mise en demeure de se conformer aux obligations de sécurité
- décision de mesures restrictives ou suspensives d'exploitation
- décision de lever les mesures restrictives ou suspensives d'exploitation

Article 3

Délégation est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies par :

- l'article 4 de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 19 juillet 2021
paragraphe VII (Expert pour le contrôle des épreuves à pression) à :

Madame LIBERKOWSKI Isabelle
Monsieur MODRZEJEWSKI Frédéric
Monsieur DEPUYDT Arnaud
Monsieur CHAUVEL Laurent
Madame GABREAU Mathilde

Article 4

Délégation est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies par :

- l'article 6 de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 19 juillet 2021,
paragraphe VIII (expert pour les essais et épreuves avant mise en exploitation des canalisations de gaz combustible) à :

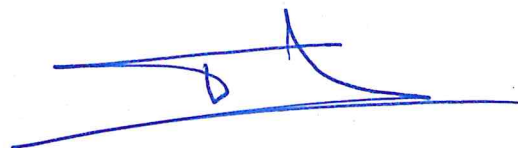
Madame LIBERKOWSKI Isabelle
Monsieur MODRZEJEWSKI Frédéric
Monsieur DEPUYDT Arnaud
Monsieur CHAUVEL Laurent
Madame GABREAU Mathilde

Article 5

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, est chargé, au nom de monsieur le préfet du Nord, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis à monsieur le préfet et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 04 OCT. 2022

le directeur régional de l'environnement, de
l'aménagement et du logement
des Hauts-de-France



Laurent TAPADINHAS

**ARRÊTÉ modificatif N° 2 du 5 octobre 2022
portant modification des membres du conseil d'administration de
l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales du Nord – Pas-de-
Calais**

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique
Le ministre de la santé et de la prévention**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.213-1 et D.231-1 à D.231-4 ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Nord – Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Régis DUBOS, adjoint à la cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté modificatif en date du 8 septembre 2022 ;

Vu la modification formulée par l'union des entreprises de proximité (U2P).

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 18 mars 2022 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

2/ En tant que représentants des employeurs

Sur désignation de l'union des entreprises de proximité (U2P)

Suppléant :

Monsieur Juan QUEVAUVILLERS

3/ En tant que représentants des travailleurs indépendants

Sur désignation de l'union des entreprises de proximité (U2P)

Suppléant :

Monsieur Philippe LOY »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 5 octobre 2022

Pour la Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale
l'adjoint



Régis DUBOS

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.